



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-063-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2024  
Date de réception préfecture : 23/07/2024

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO di BORGIO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

**ABSENTS** : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Michel ROSSI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-063-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2024  
Date de réception préfecture : 23/07/2024

**OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2024**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la feuille de route « développement économique, emploi, ESS 2020-2026 » approuvée par le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 et la volonté de la CAB de développer l'emploi et l'insertion professionnelle notamment des publics jeunes ;

Vu la convention cadre pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Mission Locale de Bastia en date du 12 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de collaborer de manière plus étroite avec la Mission Locale de Bastia pour améliorer l'employabilité des publics jeunes et leur insertion ;

Vu le bilan 2023 présenté par La Mission Locale de Bastia et la demande de financement 2024 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Une subvention d'un montant de 20 000 € à la Mission Locale de Bastia pour l'exercice budgétaire 2024 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

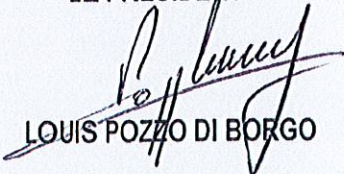
Que les crédits sont prévus au budget 2024 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **23 JUL. 2024**  
et publication ou notification  
du **23 JUL. 2024**  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Michel FERRY



LE PRÉSIDENT

  
LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)